

SECURISATION DES PRATIQUES

**Politique de prise en compte
de la commotion cérébrale
dans nos pratiques**

**Pertes de connaissance et
vomissements**





1

AXES DE PRISE EN COMPTE DE LA
COMMOTION CÉRÉBRALE

2

PRINCIPES DU PROTOCOLE
COMMOTION

3

LE SUIVI :
RÈGLES ET PROCESS

4

LA FORMATION ET LA
SENSIBILISATION

5

QUESTIONS / ÉCHANGES

**01****APPLICATION
DU PROTOCOLE
COMMOTION**

- Protocole et procédures définis par le commission médicale (tests normés – conduites à tenir)

**03****FORMATION
INFORMATION
COMMUNICATION**

- Formation au protocole
- Formation obligatoire à la détection
- Communication et sensibilisation du public judo

**DETECTION D'UNE
SUSPICION DE
COMMOTION**

Sensibilisation des acteurs : Educateurs, organisateurs, etc...

**02****SUIVI DES
COMMOTIONS**

- Gestion informatique nationale
- Autorisation médicale de reprise de l'activité.

**04**

Les principes d'application du Protocole Commotion



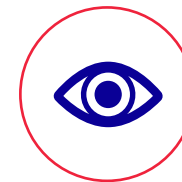
En cas de suspicion de commotion cérébrale, les arbitres, les responsables de la manifestation ou le médecin, peuvent interrompre le combat et demander l'intervention du médecin de la compétition pour mettre en place le protocole commotion. Le protocole commotion sera réalisé en-dehors de l'aire de combat, dans un espace approprié.



Le combat reste suspendu le temps du protocole. Le temps de la suspension du combat ne devra pas excéder 10 minutes.



Le médecin prendra toutes les décisions relatives à la sécurité du combattant, pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la compétition.



A tout moment, le médecin de la compétition peut intervenir de sa propre initiative sur l'aire de combat en demandant le « mate » de l'arbitre. Il peut également demander à visionner les images du combat.

Suspicion de commotion cérébrale en dehors d'une phase compétitive

Pour toute situation relevant d'une phase non compétitive : entraînement, échauffement, examen de grade, etc... l'éducateur en charge de la séance ayant constaté ou ayant été prévenu d'une suspicion de commotion cérébrale doit :

1



CESSER IMMEDIATEMENT

Demander au judoka de cesser immédiatement la pratique

2



ORIENTER

Orienter vers une consultation médicale dans les plus brefs délais.

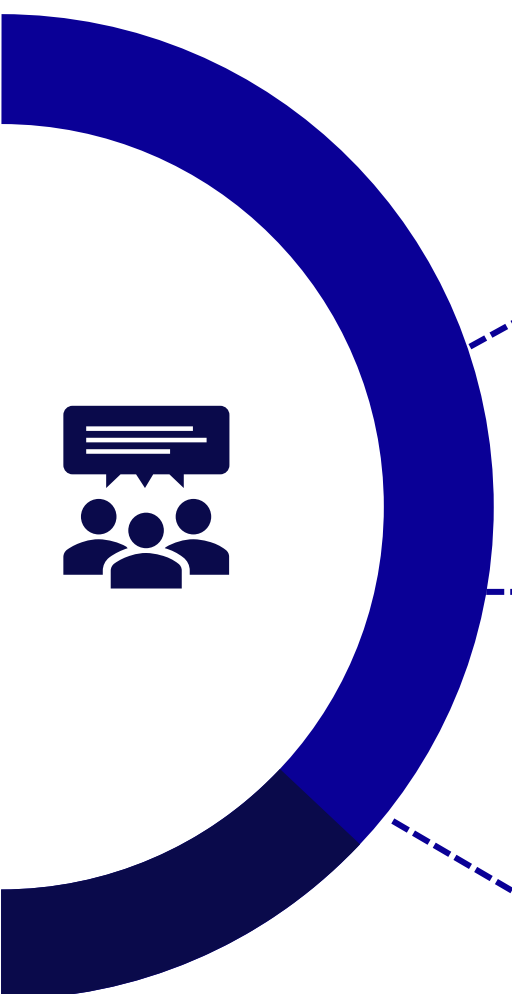
3



CONSULTER

Donner les conduites à tenir et s'assurer de la prise en charge médicale.

Vomissements



Pour toutes les catégories d'âge, le vomissement pendant le combat engendre la perte du combat et déclenche un diagnostic médical pour reprise ou non de la compétition ou de la séance de pratique

En cas d'autorisation de reprise de la compétition ou de la séance de pratique, un deuxième vomissement engendre obligatoirement l'arrêt de la compétition ou de la séance de pratique.

Un suivi médical est recommandé avant la reprise de la pratique

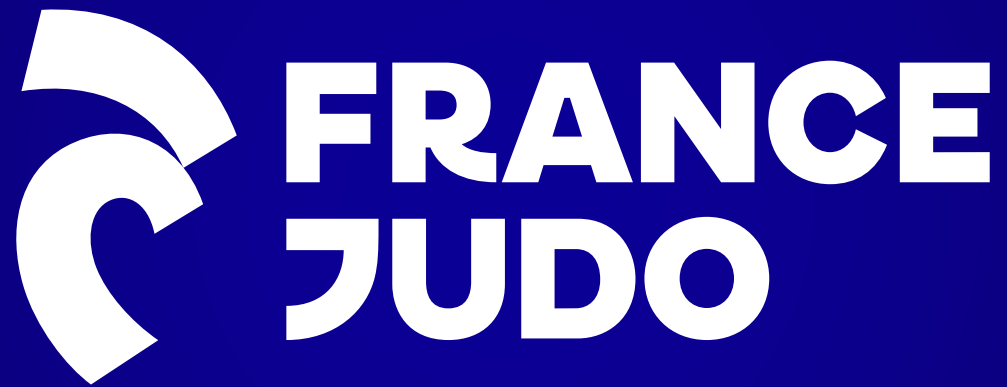
Perte de connaissance



Pour toutes les catégories d'âge, arrêt immédiat de la compétition ou de la séance de pratique pour toute perte de connaissance (étranglement ou commotion cérébrale).

Une consultation médicale doit suivre la perte de connaissance. Un suivi médical est recommandé avant la reprise de la pratique.

Une autorisation de reprise de la pratique doit être délivrée par un médecin



www.ffjudo.com